



Assemblée générale

Distr. limitée
28 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante et unième session

Vienne, 20-29 juin 2018

Projet de rapport

Additif

Chapitre III

Recommandations et décisions

K. Questions diverses

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses », conformément à la résolution [72/77](#) de l'Assemblée générale.

2. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, de la Grèce, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de la Roumanie, de la Suisse et de la Turquie ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres. Une autre déclaration a été faite par le représentant de Bulgarie au nom de l'Union européenne, et par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur du Conseil consultatif de la génération spatiale a également fait une déclaration.

1. UNISPACE+50 et élaboration d'un programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre

3. Le Comité a examiné la recommandation du Sous-Comité juridique selon laquelle il faudrait créer un groupe de travail sur l'élaboration d'un programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre (voir [A/AC.105/1177](#), annexe I, par. 12).

4. Le Comité a décidé, à cet égard, d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé « Programme "Espace 2030" » qu'il conserverait jusqu'à sa soixante-troisième session, en 2020, conformément au projet de résolution sur UNISPACE+50 qui figure dans le document [A/AC.105/L.313](#) et qu'il a approuvé à la présente session.



5. Le Comité est convenu de créer, au titre de ce nouveau point de l'ordre du jour, un groupe de travail qui mettrait en œuvre le plan suivant :

a) La présidence du nouveau groupe de travail serait invitée à présenter au Sous-Comité scientifique et technique, pour examen à sa cinquante-sixième session, en 2019, une première ébauche d'un programme « Espace 2030 » assortie d'un projet de structure générale et d'un plan de mise en œuvre, à établir en étroite consultation avec le Secrétariat ;

b) Le groupe de travail aurait la possibilité de se réunir en séance plénière, avec des services d'interprétation pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique, en 2019 et 2020, de façon qu'il puisse progresser ;

c) La présidence du groupe de travail assurerait la coordination avec les présidences des groupes de travail apparentés des deux Sous-Comités, ainsi qu'avec la présidence du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, avec des mandats issus d'UNISPACE+50, en vue de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois, l'objectif global étant l'élaboration d'un programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre. Les présidences des groupes de travail apparentés seraient invitées à faire rapport au nouveau groupe de travail sur les progrès accomplis dans leurs travaux ;

d) Après que le groupe de travail aurait examiné la première ébauche de programme « Espace 2030 » et son plan de mise en œuvre pendant les sessions des deux sous-comités qui se tiendront en 2019, et après qu'une version consolidée de cette première ébauche aurait été examinée par le Comité à sa soixante-deuxième session, en 2019, le groupe de travail en présenterait une version actualisée au Comité et à ses sous-comités pour examen pendant leurs sessions respectives de 2020 ;

e) Une révision finale du projet de programme « Espace 2030 » et de son plan de mise en œuvre tenant compte des recommandations formulées par le groupe de travail lors des sessions des deux sous-comités tenues en 2020 serait présentée au Comité à sa soixante-troisième session, en 2020, pour examen et décision ;

f) La présidence du groupe de travail assisterait aux sessions du Comité et de ses deux sous-comités en 2019 et 2020 pour participer aux réunions formelles des groupes de travail. Des consultations intersessions pourraient être organisées, selon qu'il y aurait lieu ;

g) Les réunions du groupe de travail, y compris les consultations intersessions, seraient ouvertes à tous les États membres du Comité et à toutes les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent. Le Secrétariat inviterait les États membres et les observateurs permanents à désigner des points de contact à cette fin.

6. Le Comité est convenu d'inscrire à son ordre du jour un point ordinaire intitulé « Exploration spatiale et innovation », comme le recommande la note du Secrétariat consacrée à la priorité thématique 1 d'UNISPACE+50 ([A/AC.105/1168](#)).

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021

7. Conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires¹, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [52/56](#), le Comité a examiné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2020-2021.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20)*, annexe I ; voir également *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20)*, annexe II, appendice III.

8. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature de Marius-Ioan Piso (Roumanie) à la présidence du Comité pour la période 2020-2021 (A/AC.105/2018/CRP.13).

9. Le Comité a également noté que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait approuvé la candidature de Natália Archinard (Suisse) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2020-2021 (A/AC.105/2018/CRP.18).

10. Le Comité a en outre noté que les États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé la candidature de Ricardo Gil Ochoa (Colombie) au poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité pour la période 2020-2021 (A/AC.105/2018/CRP.25).

11. Le Comité a noté, enfin, que les États d'Afrique et les États d'Asie et du Pacifique nommeraient leurs candidats aux postes de premier vice-président du Comité et de président du Sous-Comité juridique, respectivement, pour la période 2020-2021, avant la prochaine session du Comité, qui se tiendra en 2019.

3. Statut d'observateur

12. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Union européenne. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2018/CRP.9.

13. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, en 2018, d'accorder à l'Union européenne le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

14. En ce qui concerne les demandes déposées par des organisations non gouvernementales pour obtenir le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce dernier a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010 (A/65/20, par. 311), que le statut d'observateur serait accordé à des organisations non gouvernementales, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; que le statut d'observateur provisoire pourrait être prorogé d'une année supplémentaire, si nécessaire ; et qu'il accorderait le statut d'observateur permanent à ces organisations dès confirmation de leur admission au statut consultatif auprès du Conseil.

15. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2018/CRP.10. Le Comité a également noté que l'ISO était dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

16. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, en 2018, d'accorder à l'ISO le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

17. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par CANEUS International. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2018/CRP.11.

18. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, en 2018, d'accorder à CANEUS International le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

19. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par For All Moonkind. La demande et la correspondance y relative figuraient dans le document de séance A/AC.105/2018/CRP.12.

20. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa soixante-treizième session, en 2018, d'accorder à For All Moonkind le statut d'observateur, à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de sa demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

21. Conformément à la demande formulée par le Comité à sa cinquante-sixième session, en 2013, le Secrétariat avait recueilli des informations sur le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité (A/AC.105/2018/CRP.14). Le Comité a prié instamment les organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil de le faire dans un proche avenir.

22. L'avis a été exprimé qu'il était important d'inclure, dans la liste des conditions à remplir par les organisations non gouvernementales, la disposition figurant au paragraphe 61 h) de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, qui énonçait qu'« une organisation qui demande le statut consultatif devrait attester qu'elle existe depuis au moins deux ans à la date de réception de la demande par le Secrétariat. La preuve de cette existence doit être fournie au Secrétariat ».

4. Questions d'organisation

23. Le Comité a approuvé le plan de travail pluriannuel sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, comme le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique l'avaient recommandé à leurs sessions respectives de 2018 (A/AC.105/1167, annexe I, par. 16 et 17 ; et A/AC.105/1177, annexe I, par. 9). Le Comité a décidé, à cet égard, que les activités menées dans le cadre du plan de travail pluriannuel le seraient au titre du point actuel de son ordre du jour intitulé « Rôle futur du Comité ».

24. Le Comité est convenu que des enregistrements numériques seraient également utilisés pour le Sous-Comité scientifique et technique à partir de sa cinquante-sixième session, en 2019.

5. Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session du Comité

25. Le Comité a recommandé que les points ci-après soient examinés à sa soixante-deuxième session, en 2019 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-sixième session.
7. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-huitième session.
8. Espace et développement durable.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
10. L'espace et l'eau.
11. Espace et changements climatiques.
12. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

13. Rôle futur du Comité.
 14. Exploration de l'espace et innovation.
 15. Programme « Espace 2030 ».

(Travaux à mener dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel du groupe de travail (voir par. [...]))
 16. Questions diverses.
26. Le Comité a noté le succès du débat conjoint des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales, qui s'est tenu à New York en octobre 2017, et a recommandé qu'un débat similaire de ces Commissions se tienne, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, en 2019.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

27. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour sa session et celles de ses Sous-Comités en 2019 :

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	11-22 février 2019	Vienne
Sous-Comité juridique	1 ^{er} -12 avril 2019	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	12-21 juin 2019	Vienne